



ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de

la s.a. SPAQUE
Boulevard d'Avroy 38 bte.1
4000 LIEGE

en vue de construire une plate-forme logistique comprenant des halls, des bureaux et l'aménagement de parkings camions sur un bien situé quai Hallage et quai Destrée à 4400 FLEMALLE.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
11/05/2018	16/05/2018	Service des autorisations Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING Le 31/05/2018 à 9 h 00.	Collège communal Hôtel de ville place Communale 4100 SERAING

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au service des autorisations, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING (Tel. : 04/330.84.37), aux jours et heures suivants :

- le mardi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 30 ;
- le jeudi de 7 h 45 à 11 h 45 (après 17 h uniquement sur rendez-vous) ;
- le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies durant les heures d'ouverture précitées par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de :

- Commune de FLEMALLE - Tél. : 04 234 88 64 – jr.mortiaux@flemalle.be ;
- Le demandeur : SPAQUE s.a., Boulevard d'Avroy 38 bte.1 4000 LIEGE - tél. : 04 220 94 11 – courriel : info@spaque.be ;
- ou, à défaut, du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué (Service public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIEGE; Tel. : 04/224.54.11. et 04/224.54.87).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est conjointement le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué du Service public de Wallonie.

A Seraing, le 11/05/2018

LE BOURGMESTRE

A. MATHOT

